

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHÈQUES-SPORT - 2026

Dépôt du dossier : du mardi 1-09-2026 au lundi 30-11-2026

Données du parent ou du représentant légal ou du – de la jeune

Nom :
Prénom :
Agissant en tant que : ☐ Parent de* ☐ Représentant légal de*
Nom du – de la jeune :
Prénom du – de la jeune :
Date de naissance du – de la jeune :
Genre du – de la jeune : ☐ Fille – Jeune Femme* ☐ Garçon – Jeune Homme* ☐ Autre*
Numéro de registre national du – de la jeune :
Adresse :
Code postal et localité :
Numéro de téléphone / GSM (du parent / représentant légal ou du – de la jeune) :
E-mail :
Numéro de compte bancaire :

* Cocher la case correspondante

Veillez cocher les cases suivantes :

- ☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'octroi et des documents à fournir mentionnés en page 3 de ce formulaire.
- ☐ Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

Dans le cadre du processus d'octroi des chèques-sport, nous collectons et traitons vos données personnelles qui seront exclusivement utilisées à cette fin et seront conservées pendant 2 ans.

Nous mettons pendant cette période tous les moyens en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est la commune d'Uccle sis 77, rue de Stalle, 1180 Uccle.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également limiter le traitement de vos données ou retirer votre consentement auquel cas votre dossier ne pourra pas être traité.

Pour toute question ou pour exercer vos droits, vous pouvez prendre contact avec le responsable du traitement par courriel à privacy@uccle.brussels ou par courrier envoyé à la Commune d'Uccle. En cas de réclamation, il est également possible d'introduire un recours auprès du délégué à la protection des données par courriel à dpo@uccle.brussels.

Fait à, le

Signature

À compléter par le club sportif

Nom du club :

Représenté par son président / secrétaire / trésorier :

Affilié à la Fédération / Ligue :

Adresse du club :

Téléphone du club :

Nom du – de la jeune :

Prénom du – de la jeune :

Date de naissance du – de la jeune :

Activité sportive pratiquée par le – la jeune :

Période d'affiliation :

Une somme de € a été perçue / sera perçue (biffer la mention inutile) en tant que frais d'affiliation annuels.

Fait à, le

Signature et fonction du responsable du club

Cachet du club sportif (obligatoire)

Le dossier complet est à

- envoyer par mail à l'adresse sport@uccle.brussels entre le mardi 1er septembre et le lundi 30 novembre 2026 ;
- déposer au service des sports entre le mardi 1er septembre et le lundi 30 novembre 2026 de 8h30 à 12h30. L'après-midi et le vendredi uniquement sur rendez-vous.

Service des sports d'Uccle

Rue de Stalle, 77

1180 Uccle

Téléphone : 02 605 15 45 ;

Aucune demande expédiée par la poste ne sera acceptée ni traitée.

Tout dossier remis incomplet ou hors délai sera irrecevable.

La valeur des chèques-sport est de 75 € sauf si le montant de l'affiliation / de la cotisation est inférieur à 75 €. Dans ce cas, le chèque-sport sera équivalent au dit montant.

Ils sont octroyés dans l'ordre chronologique de réception des dossiers jusqu'à épuisement du budget alloué.

Conditions d'octroi

Les chèques-sport sont attribués sous les conditions cumulatives suivantes :

1. Être âgé de 3 à 26 ans accomplis au 31 décembre 2026 ;
2. Être domicilié à Uccle ou avoir l'un des parents ou représentant légal domicilié à Uccle ;
3. Être affilié à un club sportif qui exerce ses activités en Région bruxelloise ;
4. Le parent du bénéficiaire ou le représentant légal ou le / la jeune qui subvient à ses besoins doit se trouver dans une des situations suivantes :
 - soit pour l'obtention du statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée) ;
 - soit pour émarger au CPAS ;
 - soit de revenus pour l'admission aux logements modérés en Région de Bruxelles-Capitale (2026), cf. le tableau ci-dessous.

REVENUS NETS IMPOSABLES AU 01-01-2026						
<u>Nombre d'enfants à charge</u>	<u>Personne isolée</u>		<u>Ménage avec un revenu</u>		<u>Ménage disposant de 2 revenus ou plus</u>	
	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>	<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
0	28.955,18 €	43.432,76 €	32.172,45 €	48.258,66 €	36.768,56 €	55.152,83 €
1			34.930,09 €	52.395,12 €	39.526,20 €	59.289,29 €
2			37.687,73 €	56.531,58 €	42.283,84 €	63.425,75 €
3			40.445,37 €	60.668,04 €	45.041,48 €	67.562,21 €
4			43.203,01 €	64.804,50 €	47.799,12 €	71.698,67 €
5			45.960,65 €	68.940,96 €	50.556,76 €	75.835,13 €
6			48.718,29 €	73.077,42 €	53.314,40 €	79.971,59 €

Documents à fournir

La demande de chèques-sport doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :

1. Le formulaire dûment complété par le club sportif et le parent ou le représentant légal de du bénéficiaire ou du – de la jeune qui subvient à ses propres besoins ;
2. La copie recto-verso de la carte d'identité de l'enfant / du jeune bénéficiaire ;
3. La preuve de revenus :
 - soit une attestation de la mutuelle attestant du statut BIM d'au moins un des parents ou d'un représentant légal ou du – de la jeune qui subvient à ses propres besoins ;
 - soit une attestation du CPAS ;
 - soit la copie du dernier extrait de rôle – exercice d'imposition de l'année 2025 pour les revenus de 2024.

Il doit être remis au service des sports un formulaire par enfant / étudiant.